

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 474

présenté par

M. Lachaud, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas,
Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard,
M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière,
M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne,
M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud,
Mme Hignet, Mme Keke et M. Kerbrat

ARTICLE 2

À la fin de la seconde phrase, supprimer les mots :

« , en fixant l'objectif de porter l'effort national de défense à hauteur de 2 % du produit intérieur brut (PIB) entre 2025 et 2027 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe parlementaire LFI-NUPES propose de supprimer la mention de l'objectif artificiel de "porter l'effort national de défense à hauteur de 2 %".

Indicateur artificiel, celui-ci est contraire au bon sens, qui commande de bâtir un budget à partir des besoins des armées, des objectifs et des besoins de la Nation, et non de bâtir nos ambitions à partir d'un budget.

Il ne sert qu'à satisfaire l'exigence de l'allié américain qui impose cette norme pour mieux vendre son matériel, ce qui conduit nombre de pays européens à choisir du matériel étasunien au détriment de l'offre européenne et plus encore française.